

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 17106

présenté par

Mme Bourouaha et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 7

Supprimer les alinéa 13 à 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Actuellement, les agents des réseaux souterrains des égouts et les agents des services insalubres peuvent partir à 52 ans. Ce texte de loi supprime cette possibilité, nous nous y opposons.